



Ville de
Sainte-Adèle

SERVICE DU GREFFE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle, tenue le 18 septembre 2023 à 19h.

À laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Jean-François Robillard est absent pour toute la durée de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2023-379

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – Ström Spa

ATTENDU QU’une demande d’approbation d’un projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble visant l’aménagement et l’opération d’un centre de santé Ström Spa au 1796, rue des Mélèzes, au 100, boulevard de Sainte-Adèle et sur le lot 3 430 820 a été déposée à la Ville;

ATTENDU QUE le projet vise le regroupement de trois immeubles, la démolition du bâtiment principal du centre de santé existant et la reconstruction d’un nouvel édifice;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone ZC.4-001, laquelle n’autorise pas l’usage C03-02-06 – Centre de santé sans hébergement, interdit l’aménagement d’aires de stationnement dans la cour avant, exige un minimum de 75% d’espace naturel dans la cour avant, des bâtiments accessoires d’une superficie maximale de 10 m², et requiert 40% de superficie fenestrée dans la façade avant des bâtiments commerciaux;

ATTENDU QUE le conseil évalue que ce projet répond aux besoins de services commerciaux de Sainte-Adèle et qu’il se veut une consolidation des activités commerciales déjà en cours à cet endroit;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et, par conséquent, utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d’évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation 2023-118 du comité consultatif d’urbanisme, en date du 8 août 2023 ;

ATTENDU la consultation publique tenue le 5 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble*, visant à autoriser la construction d’un bâtiment commercial abritant un usage C03-02-06 – Centre de santé sans hébergement, l’aménagement d’une aire de stationnement en cour avant vers la rue des Mélèzes, un minimum de 35% d’espace naturel dans la cour avant, la construction

Copie authentifiée :

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et
archiviste



Ville de
Sainte-Adèle

de bâtiment accessoire de plus de 10 m² et une façade avant du bâtiment principal ayant 20% d'ouverture fenestrée, le tout aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si les travaux de construction n'ont pas été entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente autorisation;
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

Copie authentifiée :

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et
archiviste